



Associations membres de la M,A,C
73, av Larroumès 94240 L'Haÿ-les-Roses

REGLEMENT DE L'EXPOSITION COMMUNE REGARDS CROISES

Du 9 au 20 janvier 2020

salle d'exposition

Moulin de la Bièvre, 73 avenue Larroumes
94240 L'HAY- LES- ROSES

Article 1-PERSONNES CONCERNEES

L'exposition est ouverte à tous les adhérents des associations « Cinamat » et « Cercle l'Haÿssien des arts » à jour de leur cotisation.

Article 2- OBJET DE L'EXPOSITON

Les adhérents de l'Association Cinamat proposent une ou deux photos prises par leur soin.

Les adhérents de l'Association Le cercle l'Haÿssien des arts choisissent une à deux photos proposées par Cinamat et les interprètent selon la technique de leur choix : peinture à l'huile, acrylique, gravure, aquarelle, gouache, pastel, crayon, encre. Une photo peut être interprétée par plusieurs peintres. par contre chaque peintre ne peut faire qu'une seule interprétation d'un modèle et choisir un maximum de deux modèles. Aucune photo ne doit restée sans interprétation.

Article 3- ADMISSION DES ŒUVRES

Toutes les photos devront porter au dos le nom de l'artiste et le titre de la photo. Tous les tableaux devront porter au dos le nom de l'artiste, le nom du photographe et le titre de la photo interprétée.

Les photos seront encadrées au format 30x40 en respectant une unité d'encadrement.

Les gravures et peintures sur papier (aquarelle, crayon, pastel, encre) devront être encadrées solidement Les **sous-verres non munis de baguettes** seront exclus de l'exposition pour des raisons de sécurité.

Les peintures à **l'huile ou acrylique ne seront pas encadrées** ou d'une caisse américaine. Les cadres trop chargés seront exclus de l'exposition pour des raisons d'harmonie.

Toutes les œuvres devront être munies d'une fixation solide.

Bien que désireux d'éviter toute exclusion, les Présidents des deux associations concernées se

réservent le droit de refuser une œuvre non désirable par sa nature (réprimée par les lois en vigueur) ou ne respectant pas le règlement.

Article 4-LIEU DE L'EXPOSITION ET PRIX

L'exposition aura lieu au Moulin de la Bièvre, salle des expositions du 9 au 20 janvier 2020

Le vernissage aura lieu le samedi 11 janvier de 18 heures 20h30

Il sera décerné un prix du public pour une photo et un prix du public pour un tableau d'une valeur de 100 euros chacun.

Article 5-DEPOT DES OEUVRES

Les œuvres seront déposées à l'atelier du Moulin de la Bièvre le jeudi 9 janvier 2020 de 14h à

18h .Elles seront mises en place uniquement par les personnes du bureau de chaque association et les présidents valideront .

Article 6-RETRAIT DES OEUVRES

Elles seront impérativement retirées le lundi 20 de 9h30 12h

Article 7-PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les photographes s'engagent à être les auteurs des photos soumises. Ils s'engagent également à avoir obtenu les autorisations éventuellement nécessaires (portraits). La photo est la propriété de son auteur. La peinture est une interprétation de la photo. Les peintres qui souhaiteraient exposer, dans un autre lieu leur œuvre, devront mentionner impérativement la mention « réalisation d'après une photo de ».

Tous les participants acceptent que leur photo ou tableaux puissent être reproduits sur une affichette, le journal de la ville, le site internet de chaque association ou tout autre moyen de communication.

Article 8-COMMUNICATION ET PUBLICITE

Il sera réalisé une affichette et un flyer. Ces documents seront diffusés par les moyens de communication habituels de la Mairie et des deux associations concernées (panneaux affichage, journal, sites internet...) et ils seront mis à la disposition des adhérents qui souhaiteraient les diffuser auprès de leurs contacts ou amis.

Article 9-FICHE D'INSCRIPTION

Chaque participant devra remplir une fiche d'inscription suivant modèle ci-joint et faire parvenir au Président du Cercle l'Haÿssien des arts une photo numérique de l'œuvre.

La fiche d'inscription devra être transmise au bureau du Cercle l'Haÿssien des arts avant la date limite du 10 janvier 2019.

Article 10-ASSURANCE

Le Cercle l'Haÿssien des arts est assuré auprès de la MAIF n° sociétaire 2159230 .

Cinamat est assuré à la MAIF n° sociétaire 2161390 N